

Messieurs les Membres de la Commission d'Enquête  
Enquête publique « INSPIRA »

Salaise sur Sanne, le **11 JUIN 2018**

Objet : contribution à l'enquête publique  
Adressé par courrier électronique :  
pref-enquete-inspira@isere.gouv.fr.

Messieurs les Membres de la Commission d'Enquête,

Tout d'abord, je souhaite préciser, comme c'est indiqué dans plusieurs documents constituant le dossier mis en enquête publique, divers points clés de ce dossier.

Le projet INSPIRA est construit avec de nombreux partenaires pour disposer d'une vision des enjeux et des objectifs du projet de façon partagée et raisonnée.  
Ce premier objectif vise surtout à éviter la juxtaposition de projets non soumis aux mêmes autorisations et qui seraient incohérents entre eux.

Un deuxième objectif vise l'efficience et l'efficacité du projet. Le Syndicat Mixte et la CNR se sont accordés pour disposer du même aménageur même si les dossiers règlementaires sont l'objet de deux pétitionnaires. C'est le seul cas d'une telle construction de projet pour CNR et certainement un des rares cas en France sur un projet portuaire. Cela conduit à la présentation de nombreux documents en enquête publique dont la recherche de cohérence a été permanente depuis la création de la Zone d'Aménagement Concertée en 2014.

Un troisième objectif vise la bonne articulation industrie et environnement. L'essence même du projet INSPIRA porté par le Comité syndical est une recherche permanente des investissements industriels visant à rechercher des ressources alternatives aux ressources naturelles. Bien que cela soit permanent dans le quotidien du Syndicat Mixte, les présents dossiers soumis à enquête publique ne peuvent exprimer les profondes mutations de l'industrie et de l'économie aux évolutions climatiques et environnementales.

Bien qu'il y ait eu une présentation du projet et une rencontre sur la démarche qualité avec les services du Syndicat Mixte ainsi qu'une rencontre publique avec les pétitionnaires, il n'y a pas eu de rencontre de la Commission avec l'exécutif du Syndicat Mixte.

C'est pourquoi j'ai souhaité porter à la connaissance de la Commission d'Enquête et du public, ces fondamentaux guidant le projet INSPIRA.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Membres de la Commission d'Enquête, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,  
Jean-Pierre BARBIER